

DÉDOUANEMENT PLANIFICATION ET RISQUE D'ÉPUISEMENT

MALGRÉ LA MISE EN PLACE PAR LA DG D'UNE ORGANISATION PEU PROPICE AU DIALOGUE SOCIAL POUR CE GT, LA CFDT A PU METTRE LA LUMIÈRE SUR LES TENSIONS TANT SUR LE PLAN TECHNIQUE QU'HUMAIN DES PROJETS EN COURS..

L'ordre du jour était trop ambitieux. La déclaration liminaire [\(ICI\)](#) en fait état dès son lancement.

Six points étaient repris à l'ordre du jour : la refonte import / export, le transfert des missions de contrôles de la CCRF, la dé-métropolisation du Service Grands Comptes, le bilan du déploiement de Delta H7, le bilan de la création du service de l'origine et du Made in France, le Brexit.

Il aurait fallu traiter de tous ces sujets en 1/2 journée soit de 14h30 à 18h00 ! Finalement uniquement les 3 premiers points ont été abordés.

Nous demandons donc la tenue d'autres GT dont un traitant spécifiquement de la refonte import / export mais aussi la présence des sous-directions FIN et RÉSEAU.

Enfin il nous semble périlleux de traiter de la refonte import / export sans évoquer le Dédouanement Centralisé Nationale (D.C.N.) et le Dédouanement Centralisé Communautaire (D.C.C.).

Nous tenons à remercier le réseau CFDT grâce auquel nous avons pu obtenir de nombreuses remontées terrain et informations pertinentes en un temps record.

LA REFONTE IMPORT / EXPORT

Le non-respect du calendrier initialement annoncé invite la DG à plus de prudence. C'est pourquoi aucun planning ne sera formellement transmis. De plus, le déploiement de DELTA Import n'est pas le seul à ne pas être tenu. Il en est de même pour PNTS et DELTA T - phase 5.

La CFDT interpelle l'administration sur la nécessité, malgré le retard pris, de maintenir la période pilote de mise en œuvre.

La CFDT tient à saluer le travail et l'investissement des collègues en charge de ces refontes. Les priorités sont nombreuses et les effectifs insuffisants pour assurer le lancement dans de bonnes conditions.

Les problématiques reprises ci-après ont entre autres été soulevées :

COMPTABLE

Les pôles gestion des procédures (P.G.P) vont devoir reconsidérer toutes les autorisations délivrées en 2019 pour adapter les montants de référence des opérateurs suite au passage de certaines dettes du COD au CE. Ce changement risque d'entraîner une augmentation des montants à garantir auprès des recettes interrégionales. Certains OEA vont de ce fait perdre l'avantage lié à la réduction de garantie financière. Ce travail de révision des garanties est un préalable nécessaire avant le lancement de Delta I.

Par ailleurs, bien que le montant de référence du COD soit globalisé, les recettes interrégionales ont imposé le séquençage par « bureau / régime à couvrir » à l'intérieur de l'annexe de la garantie si bien qu'un opérateur peut dépasser son encours individualisé d'un IST sur un bureau et être couvert sur le plan national. La gestion du contrôle s'en trouve complexifiée.

ORGANISATIONNEL

La déconnexion DELTA I/E et TRIGO pour le COD implique la réalisation d'audit par les services. Quid du service en charge de ces audits ?

Une période de coexistence des outils est à prévoir. Quid des ETP ?

Les changements vont être progressifs certes mais il y aura indéniablement un impact sur l'activité des services. Quels sont les outils de modélisation choisis par l'administration ?

CONTRÔLE

Nous ne serons bientôt plus en mesure d'assurer les contrôles de sûreté. Cette situation tant inédite que dangereuse est rendue possible par le décalage entre la mise en place d'ICS2 prévue en juillet 2023 et celle de PNTS envisagée en fin d'année 2023.

Il a été expliqué que la notification de présentation qui permet de clore l'ENS ne pourra être développée dans les temps. Il y aura donc une période de 4 à 6 mois, dans le meilleur des cas, pendant laquelle les services ne pourront non seulement pas savoir où se trouve le colis mais quel est HANDLER qui en a la gestion.

Les opérateurs ne seront pas informés de la mise sous contrôle des marchandises.

L'administration précise que le projet DELTA I/E est un projet multi-dimensionnelle dont l'aspect contrôle est pris en compte.

Force est de constater que ce n'est pas tout à fait le cas !

La CFDT demande une mise en service synchronisée des applicatifs ou des instructions claires sur le sujet.

FORMATION

La sensibilisation à la refonte import / export a commencé en septembre 2022 par la constitution et la formation d'un réseau de formateurs. Très vite les collègues avaient d'ores et déjà soulevé des points de tension.

Depuis cette date les formations se suivent et se succèdent en visant un public très spécifique.

La CFDT demande, en complément des formations qui seront dispensées, à ce qu'une plateforme DELTA I / E FORMATION soit ouverte à toutes et à tous afin de permettre aux collègues de s'approprier l'outil.

COMMUNICATION

La DG a été formelle sur ce point, aucun budget n'est prévu pour la formation des opérateurs. Le risque d'être acculé par les petites structures voire les grandes entreprises est réel. Il est donc bien prévu de laisser les agents de terrain se débrouiller !

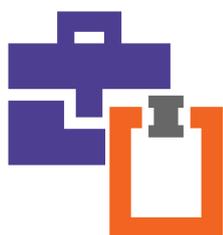
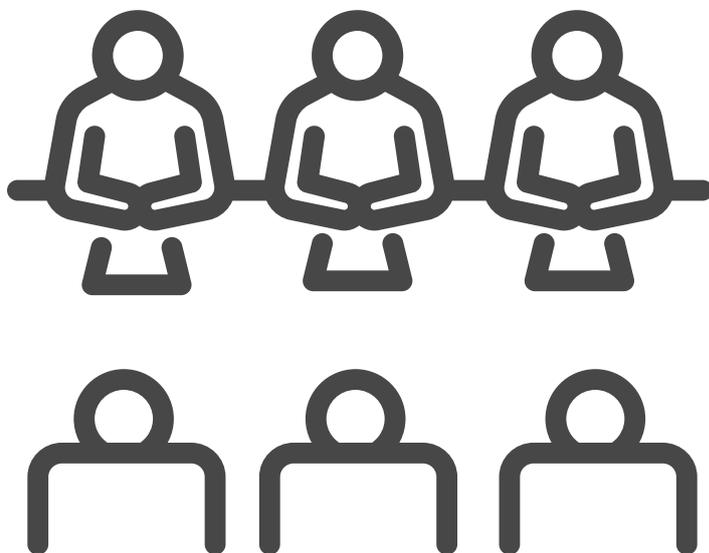
Si l'accompagnement des agents est nécessaire ; l'accompagnement des opérateurs n'en demeure pas moins essentiel.

Nous avons bien conscience que la refonte DELTA I / E est difficile car concentrée sur les années 2023 et 2024. Toutefois ce n'est pas aux agentes et aux agents de la direction générale et d'ailleurs de pallier l'impréparation de l'administration.

Les revendications CFDT

- renforcer les équipes tant au niveau de la DG que sur le plan local qui seront grandement impactées par la refonte.
- Ré-évaluer à la baisse les indicateurs de performance
- mise en place d'une prime d'adaptabilité pour tous les agents dont l'activité est liée à la refonte DELTA I/E.

Un autre GT DELTA I/E devait se tenir en septembre/octobre 2023. Les équipes qui travaillent à la refonte DELTA I/E auront a priori plus d'informations à transmettre sur les volets comptable, contrôle et formation.



VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Corinne SAINT-MARTIN
Naima IATARNE-LQUYASS

François
LOCQUETTE

TRANSFERT DES MISSIONS FISCALES DE CONTRÔLE DE LA CCRF

La DGDDI participe au débat communautaire en tant qu'autorité de contrôle.

L'outil FRANCE SESAME a été mis en place pour nous accompagner dans l'exercice de cette mission.

La mission est complètement transférée au 01/06. Le retour d'expérience des missions permettra de travailler sur les axes de progrès.

La CFDT a dénoncé un sous-calibrage des effectifs avec le transfert d'une mission complexe auparavant exercée en mode dégradée par la DGCCRF.

Les collègues doivent s'approprier un nouveau vocabulaire, des nouvelles méthodes de contrôle (prise d'échantillon), de nouvelles réglementations, de nouveaux outils et des horaires atypiques pour des agents OP/CO.

Le lancement de l'application SANIBIO permettra-t-il de mettre un terme à ces difficultés ?

SANIBIO devrait faciliter le travail en mettant à notre disposition en temps réel des informations sur la réglementation, les conditions voire les modalités du contrôle.

Si le discours de l'administration se veut très positif, les indicateurs du mal-être au travail sont présents et déjà connus des services dédiés : absentéisme, turnover, fréquences des conflits voire accident du travail.

Alors que des agents issus de la DGCCRF étaient enclins à suivre leurs missions, rien n'a été fait pour les accueillir dans de bonnes conditions sans perte de revenus.

Entendre que tout va bien ne peut nous satisfaire.

La CFDT ne remet pas en causes les nouvelles missions mais le jeu des chaises musicales entre les administrations et la perte de technicité (transfert des missions fiscales vers la DGFIP et maintenant transferts des missions CCRF vers la DGDDI).

Il est question de valorisation de la mission mais à l'égard des agents, celle-ci ne l'est pas.

La CFDT rappelle avoir écrit en intersyndicale à la Direction Générale pour évoquer la situation de la cellule de Sécurité Alimentaire de Roissy.

Des horaires totalement inédits en OP/CO sont mis en place à Roissy. Une cellule dans laquelle ont été affectés quasiment que des stagiaires. Comment fidéliser les collègues et rendre attractives ces missions avec un tel procédé ?

Il s'avère que des situations de mal-être dans les directions du Havre et Marseille ont été détectées. Que peut-on espérer avec des horaires qui ne permettent même pas d'avoir deux repos hebdomadaires consécutifs et un travail le dimanche alors qu'il existe un service (UDD) dédié au service du dimanche.

Enfin, il convient de préciser que la DGCCRF s'oppose à la réécriture de l'article 38-5 portant sur la mission « norme industrielle » (axe 7) fragilisant de fait le dialogue entre les 2 administrations.

Si la création d'indicateur de performance semble être actuellement la priorité de la DG, nous alertons sur la nécessité d'abord et avant tout d'accompagner le personnel

La CFDT revendique

- la valorisation de cette activité par l'instauration du prime de technicité
- la mise en place d'un dispositif pérenne de formation
- un recalibrage des effectifs de référence
- la mise en place d'une dotation effective en équipements et le suivi correspondant,
- la cartographie précise des points d'entrée

DÉ-MÉTROPOLISATION DU SERVICE DES GRANDS COMPTES

Qu'attendre d'une dé-métropolisation annoncée par voie de presse ?

Le SGC a, dès sa création en 2016, suscité de nombreuses interrogations notamment quant à la pertinence de confier à un service spécialisé la gestion des « principaux » opérateurs du commerce international en faisant abstraction de leurs ancrages locaux et du réseau « douane économique » pourtant bien présent sur tout le territoire national.

En déficit d'attractivité depuis toujours, son fonctionnement résulte de la forte présence d'agent-e-s Paris Spé. Alors que le SGC doit faire face à une surcharge de travail du fait de la reprise des missions d'audit OEA ; les postes restent non pourvus.

Si la stratégie a d'abord été d'étirer les délais réglementaires dans la délivrance des autorisations, celle-ci n'était évidemment pas viable sur le long terme. D'où, selon l'administration, l'idée de cette dé-métropolisation.

Si nous pouvons nous réjouir du bon accueil de la DI/DR fait aux collègues, de locaux adaptés semblant convenir (appartement de fonction du DR d'Aix en Provence) et de l'écoute apportée par la hiérarchie, cela est un bien maigre bilan positif n'ayant pas de réel rapport de cette dé-métropolisation.

Ce déménagement que l'on sait politique quoiqu'en dise la DG, engendre des :

- difficulté de recrutement des chargés de portefeuille
- ETP (23 dont encadrement) peu cohérents avec la charge de travail du service qui agit en tant que PAE/ PGP/ CCE/ MGE/ SRA pour plus de 450 sociétés, dont les plus grands groupes avec des problématiques réglementaires complexes.
- périmétrie réglementaire du service (réglementations liées au dédouanement, et réglementations périphériques comme les CI par exemple)
- Mission OEA impossible à mener correctement en l'état.
- pas de visibilité sur un éventuel déménagement des locaux : locaux de Météo France comme initialement prévu ?
- pas de prime spécifique pour les agents en poste (ce qui provoque vraiment un sentiment de frustration et de "déclassement")
- difficulté de recrutement des adjoints (2)
- perte de l'expertise du service suite du déménagement
- besoin d'une formation importante pour les nouveaux arrivants
- manque de visibilité de l'avenir du SGC

La CFDT revendique :

- la valorisation de cette activité par l'instauration du prime de technicité
- un arbitrage clair et précis sur la mission OEA
- la confirmation du lieu d'exercice des agents : DR d'AIX EN PROVENCE ou ailleurs ?

Pour conclure, la CFDT rappelle que la surcharge du travail des équipes, les faibles récompenses et les objectifs flous affectent considérablement la qualité de travail ainsi que la motivation. Il appartient à l'administration de nous protéger du risque de l'épuisement professionnel.



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR
UN ACCIDENT POUR ASSURER
VOTRE VOITURE**

...

**PROTÉGEZ AUSSI
VOS DROITS,
REJOIGNEZ-NOUS !**

www.cfdt.fr/adhesion

Cfdt:

